
	<b>Enquête auprès des médecins sur le Bilan de prévention</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 2

### Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)

La COG signée entre l'Etat et le RSI pour la période 2007-2011 a confirmé l'importance accordée par le régime à la mise en place d'une politique de prévention efficace et adaptée aux spécificités des indépendants et de leurs familles. Le Bilan de prévention a pour objectif de proposer aux bénéficiaires du RSI une consultation de prévention qui se déroule chez leur médecin traitant. Cette consultation est entièrement dédiée à la prévention et se fonde sur une logique de dépistage des risques spécifiques à chaque individu.

Les missions allouées au médecin traitant en matière de prévention et d'éducation à la santé sont inscrites dans la convention signée avec les représentants médicaux (convention publiée au JO le 11 février 2005) avec pour objectif de renforcer le rôle du médecin traitant dans ce domaine. C'est pourquoi le RSI souhaite mener une enquête auprès des médecins généralistes afin d'identifier des pistes d'amélioration du Bilan de prévention.

L'objectif de l'enquête menée avec un prestataire spécialisé est de mesurer l'adhésion des médecins généralistes au Bilan de prévention et d'identifier des pistes d'amélioration de la campagne.

L'étude repose sur une enquête menée auprès de 500 médecins traitants libéraux en activité sur le territoire métropolitain, obtenus à partir d'un échantillon extrait du Système d'Information Décisionnelle Santé du RSI (OCAPI, déclaré à la CNIL sous le N°342521). Le transfert de l'échantillon de données au prestataire est sécurisé.

Les informations nominatives transmises au prestataire ne sont utilisées par lui que pour contacter les médecins. La saisie des réponses ainsi que leur analyse sont strictement anonymisées.

Les médecins sollicités pour l'enquête sont informés que les données recueillies sont exploitées de façon anonyme, sont strictement confidentielles et que leur participation à l'enquête n'est pas obligatoire, leur refus n'ayant aucune conséquence.

Le prestataire s'engage sur la confidentialité (annexe au marché sur la confidentialité et sécurité des données et charte de confidentialité) et plus particulièrement sur la destruction de l'ensemble des données (documents, fichiers) dans les 30 jours après la fin de l'enquête.

Une analyse statistique des résultats de l'enquête est ensuite réalisée. Les résultats de l'enquête sont notamment analysés en fonction des caractéristiques démographiques et professionnelles des médecins.

Un rapport d'étude (portant sur des informations totalement anonymisées) sera remis et présenté à la Caisse nationale du RSI fin juin 2012.



### Catégories de personnes concernées par le traitement

► les médecins qui acceptent de répondre à l'enquête

<b>Catégories de données à caractère personnel</b> (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	<b>Catégories de destinataires des données, internes ou externes</b> (toutes catégories de données si : ► ..)	<b>Durée de conservation des données</b> (toutes catégories de données si : ► ..)
► A) Données d'identification (civilité du médecin, son nom, son prénom, son adresse, son âge, son genre) ► C) Vie professionnelle (sa situation conventionnelle et son code d'activité particulière)	► ..) Le prestataire ► ..) Les intervenants habilités du RSI	► la durée de l'étude (4 mois maximum)

### Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements

► NON

	<b>Enquête auprès des médecins sur le Bilan de prévention</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 2 sur 2

<b>Responsable du traitement</b>	<b>Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre</b>
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Direction de la gestion des risques et de l'action sociale (DGRAS) / Département de la santé et de l'assurance maladie  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex
<b>Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification</b>	<b>Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause</b> (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
Direction de la gestion des risques et de l'action sociale (DGRAS) / Département de la santé et de l'assurance maladie  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou <a href="mailto:cnil@rsi.fr">cnil@rsi.fr</a>	OCAPI (extraction de données) : déclaration N°34252 1.  <b>Dispense de déclaration</b> : cause (art. 22 III + mise en place du CIL)  <b>Création</b> : mise au registre du CIL avril 2012
<b>Autres informations</b> (s'il y a lieu)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Transferts de données hors Union Européenne</b> : NON</li> <li>▶ <b>Droit d'opposition</b> : OUI (volontariat pour répondre à l'enquête)</li> </ul>	